

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 avril 2024

SÉCURISER ET RÉGULER L'ESPACE NUMÉRIQUE - (N° 2404)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 3

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 2 BIS

Alinéa 3, première phrase

1° Remplacer les mots :

I des articles 10 et 10-1

par les mots :

II de l'article 10 et au I de l'article 10-1

2° Après le mot :

ligne

insérer les mots :

ou le fournisseur du service de plateforme de partage de vidéos

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.